



Socialement utile, intellectuellement stimulant :

la conciliation de justice recrute

**Devenez Conciliateur de Justice !**

**La conciliation de justice : un mode amiable de règlement des différends.**

Elle concerne **les conflits de la vie quotidienne** (relations bailleurs / locataires, troubles de voisinage, problèmes de copropriété, litiges de la consommation.). Elle relève de ce que l'on appelle aujourd'hui la justice de l'amiable. Les conciliateurs sont quelque 2700 répartis entre les différents tribunaux judiciaires de France, ils sont assermentés et sont formés par l'Ecole Nationale de la Magistrature.

Quand on les interroge, Ils disent tous la très grande satisfaction qu'ils retirent de cette fonction mais aussi le regret de n'en avoir pas été informés plus tôt.

**Devenez auxiliaire de justice bénévole et assermenté :**

Vous souhaitez garder un statut socialement utile et vous orienter vers une nouvelle vie au service de tous, la conciliation de justice peut répondre à leurs aspirations.

- Vous avez une expérience dans le domaine juridique
- Vous voulez exercer une fonction enrichissante et contribuer à une Justice de proximité équitable, basée sur l'écoute et la volonté d'apaiser
- Vous tiendrez des permanences dans un lieu public (Mairie, Maison France Services, Tribunal..)

**REJOIGNEZ-NOUS !**

Ecrivez maintenant à

[rene.saiah@conciliateurdejustice.fr](mailto:rene.saiah@conciliateurdejustice.fr)

ou et consultez les sites

[www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

[www.lajusticerecrute.fr/devenez-conciliateur](http://www.lajusticerecrute.fr/devenez-conciliateur)